



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Interdiction du commerce de la fleur de chanvre cannabidiol

Question écrite n° 43534

Texte de la question

M. Pascal Brindeau attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la récente interdiction du commerce de la fleur de chanvre cannabidiol (CBD). En effet, par un arrêté du 30 décembre 2021, le Gouvernement a notifié cette interdiction subite de commercialisation, provoquant l'incompréhension des commerçants spécialisés et une menace économique réelle pour toute une filière allant du producteur de chanvre jusqu'aux 1 800 gérants de boutiques françaises se retrouvant du jour au lendemain à la tête de stocks interdits à la vente et sans dispositif d'indemnisation de la part de l'État. Les produits à base de CBD, dont les effets relaxants et apaisants sont reconnus et plébiscités par une large clientèle, sont commercialisés par des professionnels soumis à toutes les règles de production, de composition et d'étiquetage, garantissant la traçabilité et la qualité du produit pour les consommateurs. À cela s'ajoute une importante clientèle de consommateurs de cannabis désireux d'arrêter la consommation de ce stupéfiant. À terme, l'autre conséquence d'une telle interdiction sera le retour d'un marché illégal et la mise en danger des consommateurs par une absence de traçabilité des produits. Il souhaite donc connaître les raisons d'une telle interdiction, la position du Gouvernement devant les conséquences de cette brusque interdiction ainsi que les mesures d'indemnisations envisagées pour venir en appui aux commerces touchés.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Brindeau](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43534

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 282

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)